



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-117430>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 24-117430

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Métropole Aix-Marseille-Provence

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 20005480700017

**Ville :** Marseille

**Code postal :** 13007

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 13

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://marchespublics.ampmetropole.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** 75240170

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Direction de la Commande publique - Service des Marchés

**Adresse mail du contact :** [Commandepublique-entreprises@ampmetropole.fr](mailto:Commandepublique-entreprises@ampmetropole.fr)

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Conformément aux dispositions de l'article 2.II de l'arrêté du 22 mars 2019, si le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés ci-dessous, il est autorisé à prouver sa capacité économique ou financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (sur papier libre, DUME ou DC2 transmis en annexe).
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Conformément au I. - de l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019, l'acheteur exige la production des renseignements et

documents suivants : -Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.

**Technique d'achat :** Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** 06/11/2024 à 12:30

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :** Métropole Aix-Marseille Provence

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération: - Prix: 70% - Valeur technique: 20% - Valeur environnementale: 10%

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Entretien et réparations des véhicules 2 et 3 roues de la Métropole Aix-Marseille Provence

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 50116000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Le présent accord-cadre consiste à l'entretien et les réparations des véhicules 2 et 3 roues de la Métropole Aix-Marseille Provence.

**Lieu principal d'exécution du marché :** Territoire métropolitain

**Durée du marché (en mois) :** 12

**Valeur estimée (H.T.) :** 37616.25 euros

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** Il s'agit d'une consultation passée en procédure adaptée en application des dispositions de l'article 1° R2123-1 du code de la commande publique. La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire technique en fonction des sous-critères pondérés indiqués ci-dessous: - Sous-critère 1: Adéquation des moyens humains dédiés à l'exécution du marché: 50% - Sous-critère 2: Adéquation des moyens techniques dédiés à l'exécution du marché: 50% L'estimation de l'accord-cadre de 37 616,25euro(s) HT est calculée sur sa durée initiale. Le montant minimum annuel de cet accord-cadre est de 10 000euro(s) HT et le montant maximum annuel est de 54 000euro(s) HT. Il est passé pour une durée d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. Dossier de consultation disponible via <https://marchespublics.ampmetropole.fr>. Le candidat retirant ce dossier doit fournir une adresse mail valide et consultée. Pour tous renseignements complémentaires sur cette consultation, le candidat doit se reporter au règlement de la consultation. Les candidats devront remettre les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles R.2142-1, R.2142-3 et R.2142-11 du Code de la commande publique, permettant de vérifier que le candidat satisfait aux conditions de participation de la consultations: cf. Article 7.1 du Règlement de consultation. Informations sur les recours: le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) Il s'agit d'un accord-cadre au sens des articles R. 2162-2 et suivants du code de la commande publique conclu avec

un opérateur économique. L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/10/2024**